

*Etat des Lieux – Diagnostic du Bassin Versant du Fango
préalable à l'Elaboration d'un Contrat de Rivière*

**REALISATION D'UN DOCUMENT DE SYNTHESE
RELATIF A LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN
VERSANT DU FANGO (Réserve de biosphère).**

**Maître d'ouvrage
Parc Naturel Régional de Corse**

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE GENERAL	4
LE CONTEXTE DE L'ETUDE	4
LES OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
LA ZONE D'ETUDE : GENERALITES.....	5
LE CONTENU DE L'ETUDE	5
Partie 1 : Synthèse et diagnostic	6
Partie 2 : Propositions d'objectifs.....	6
LE SUIVI DE L'ETUDE	7
PRESTATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR.....	8
CCAG APPLICABLE	8
PROPRIETE INTELECTUELLE.....	9
DELAI.....	9
FORME DU MARCHE.....	9
PILOTAGE DE L'ETUDE.....	9
PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT.....	9
CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	10
MODALITES DE REMISE DES PLIS	11
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11

ANNEXES (Pages 12 à 21)

ANNEXE I : Bibliographie recommandée au bureau d'étude

ANNEXE II : Les 10 orientations fondamentales du SDAGE-RMC

ANNEXE III : SOMMAIRE - Dossier préalable au Contrat de Rivière

ANNEXE IV : Constitution des groupes de travail

ANNEXE V : Détail de prestation (à compléter par le B.ET. soumissionnaire)

I. INTRODUCTION

La maîtrise d'ouvrage de la présente étude est assurée par le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC).

Le PNRC est un syndicat mixte de collectivités territoriales qui regroupe la Collectivité territoriale de Corse (CTC), les Conseils Généraux de Corse du Sud et de Haute Corse, 4 communautés de communes et 145 communes d'un territoire couvrant 40% de la superficie de l'île.

L'étude intéresse l'un des 11 secteurs opérationnels du PNRC (Communes de Calenzana, Galéria, Manso) et plus précisément le territoire de la **réserve de biosphère de la vallée du Fango** dont le PNRC assure la coordination. Le bassin versant du Fango est entièrement compris dans la réserve de biosphère. Cette unité hydrographique est aussi une vaste zone "naturelle" spécifique au sein du territoire de la Communauté de communes de Calvi-Balagne (CCCB : 14 communes).

Le PNRC s'est donné des objectifs ambitieux pour le bassin versant du Fango dans le domaine de la protection, de la gestion et du suivi du patrimoine aquatique :

- L'objectif de protection exemplaire du Fango sur l'ensemble de son cours est une des priorités de la Charte du PNRC pour ce secteur ;
- L'objectif de gestion optimale des ressources en eau à l'échelle du bassin versant est clairement affiché et précisé dans le "Guide d'aide à la gestion" de la réserve de biosphère (RB) validé en 2003. Le plan d'actions pour la RB (janvier 2003) synthétisait un volet opérationnel "Gestion de l'eau" à court terme dont le recrutement d'un **technicien de rivière** qui a été mis en place à compter du 1^{er} février 2005.
- Un DOCOB Natura 2000 « Rivière et vallée du Fango » est en cours d'élaboration depuis 2004.

Un "Comité d'orientation" assure la coordination entre acteurs :

- Le PNRC préside et anime le Comité de gestion de la RB. En son sein, la commission "Gestion de l'eau" contribue à préciser, compléter, mettre en œuvre et assurer le suivi du plan d'actions sur l'eau à l'échelle du bassin versant ;

- Ce groupe de travail associe les collectivités et organismes principalement concernés, gestionnaires directs ou partenaires dans le domaine de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques : Les 3 communes, la Communauté de communes de Calvi-Balagne, le PNRC, le Département de la Haute-Corse, le CELRL, l'OEC, la DDAF, la DIREN, l'Université de Corse. D'autres partenaires sont régulièrement invités aux réunions de travail (Agence de l'Eau, OEHC, CSP, Fédération de pêche...) de même que scientifiques et experts au besoin.

C'est dans ce cadre qu'a été décidée la réalisation d'un document de synthèse relatif à la gestion des ressources en eau du bassin versant du Fango et l'élaboration d'un dossier préalable de candidature à un contrat de rivière.

II. LE CONTEXTE GENERAL

Le Fango draine un bassin versant de 235 km² dont 20% sont situés au-delà de 1000 mètres d'altitude. C'est un torrent dont le cours long de 24 km présente une pente moyenne de 10,6 %. Il est caractérisé par un régime hydraulique de type méditerranéen, présentant de fortes variations de débits, les crues sont fréquentes, rapides et intenses, en relation avec un substrat rhyolitique imperméable et un relief élevé. La qualité de l'eau est satisfaisante.

Le bassin fournit les ressources en eau superficielles et souterraines nécessaires aux besoins domestiques et agricoles des communes de Galéria, de Manso et d'une partie du territoire de la commune de Calenzana. La gestion des prélèvements et des infrastructures de desserte d'eau n'est pas optimisée et pose quelques problèmes en période estivale sèche.

Le tourisme se développe et l'accroissement régulier de la fréquentation, notamment le long de la rivière, crée des nuisances en l'absence d'organisation.

III. LE CONTEXTE DE L'ETUDE

L'ensemble de la vallée est une réserve de Biosphère au sein de laquelle l'ensemble des partenaires et des gestionnaires de l'espace s'engage à mettre en œuvre un développement respectueux de l'environnement. Dans ce cadre il a été adopté un plan de gestion de la réserve de biosphère, qui comporte notamment un volet relatif à la gestion des ressources en eau. Cette dernière doit répondre aux besoins des différents usagers et aux impératifs de conservation de la qualité de l'eau et des milieux associés. Les thèmes identifiés sont relatifs aux prélèvements d'eau, à l'assainissement et à la fréquentation touristique (baignades, déchets). Les principales actions visent à une meilleure répartition des prélèvements, à une rénovation des réseaux de distribution et à la recherche d'économies, à la mise en place d'une politique d'assainissement, à la recherche d'une gestion des activités touristiques ayant un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

IV. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Préalablement au plan de gestion de la réserve de biosphère, des études ont été réalisées sur la qualité de l'eau de la rivière, le milieu aquatique, ou les usages. Certaines commencent à dater et il est nécessaire d'actualiser les données sujettes à évolution, voire de les compléter.

La présente étude a donc pour objet d'élaborer une synthèse globale actualisée, relative aux ressources en eau du bassin et aux milieux aquatiques associés, ainsi qu'aux différents usages, et de proposer, sur la base du plan de gestion de la réserve de biosphère et de l'état des lieux-diagnostic du bassin versant, en conformité avec les préconisations du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse et de la Directive Cadre sur l'Eau réalisée au niveau du District de Corse, un pré programme d'actions à court et moyen terme (Cf. annexes « Les 10 orientations fondamentales du SDAGE-RMC » et « Etat des lieux Bassin de Corse DCE 15 03 05 »).

Ce pré programme d'actions fera l'objet de fiches individuelles sur le plan technique et financier.

In fine l'étude doit constituer le document de référence pour permettre l'élaboration du **dossier préalable de candidature à un Contrat de Rivière ; dossier dont la rédaction est demandée.**

V. LA ZONE D'ETUDE : GENERALITES

Les limites géographiques de l'étude, qui concerne les eaux continentales (souterraines et superficielles), sont les limites du bassin versant du Fango.

VI. LE CONTENU DE L'ETUDE

L'étude, dont les objectifs ont été clairement énoncés ci-dessus, comprendra :

- **une synthèse complète et précise de la situation dans laquelle se trouve actuellement l'ensemble de l'hydro système, eaux superficielles et souterraines ;**
- **une synthèse complète et précise sur les usages affectant l'hydro système du bassin versant et sur les différents acteurs concernés ;**
- **la constitution d'un référentiel de connaissances**, avec l'identification des principales problématiques du bassin versant et le recensement des études complémentaires à mener pour compléter ce référentiel ;
- **la définition des enjeux et des objectifs** mettant en jeu les différents acteurs afin de définir les vocations et usages de l'espace ;
- **la réalisation d'un plan de vocation cartographique du bassin versant**
- **la définition d'un pré programme d'actions a mener à court et moyen terme ;**
- **la réalisation d'un dossier préalable de candidature à un contrat de rivière.**

L'étude comprend également un volet information / communication auprès des acteurs exerçant une pression sur le fleuve et le bassin versant. En liaison avec le technicien de rivière, le bureau d'étude organisera notamment la restitution du diagnostic et la négociation / validation des objectifs avec les différents acteurs.

L'ensemble des parties de l'étude sera illustré par des documents clairs et compréhensibles (cartographie, statistiques, ...).

Partie 1 : Synthèse et diagnostic

Dans cette partie, le bureau d'études effectuera une synthèse complète, à partir de l'analyse et de la critique des données obtenues afin de présenter un bilan actualisé de l'état fonctionnel actuel de "l'hydro système Fango".

Cette actualisation pourra prendre la forme d'un bilan bibliographique et d'une acquisition de données complémentaires

Les conclusions émises devront permettre de dégager et hiérarchiser les enjeux par grands secteurs pour l'aménagement futur de l'ensemble du bassin versant.

Le minimum à obtenir sera :

1.- Une synthèse sur la diversité des usages en précisant :

- leur évolution prévisible,
- les répercussions prévisibles sur le milieu,
- les conflits et problèmes à régler.

2.- Une synthèse du fonctionnement actuel de l'hydro système en précisant :

- les causes des dysfonctionnements (physique, écologique, biologique de la rivière, des milieux naturels associés ainsi que du reste du bassin versant),
- les potentialités écologiques, paysagères des milieux rencontrés,
- l'équilibre à maintenir entre la rivière et son environnement.

3.- Une synthèse des éléments de diagnostic et préconisations des documents existants (PPRI de Galeria et Manso réalisé en 2005, DOCOB en cours, Guide d'aide à la gestion et plan d'actions de la réserve de biosphère,...)

Une présentation aussi concrète et didactique que possible, en s'appuyant sur une cartographie thématique, est indispensable pour la compréhension de ce diagnostic par tous les acteurs locaux.

Partie 2 : Propositions d'objectifs

Considérant l'état et le fonctionnement des milieux, la diversité des usages, le diagnostic a permis d'évaluer les enjeux, contraintes, possibilités et atouts à la fois sur l'ensemble de la zone d'étude et pour chaque secteur.

La présentation de ces enjeux amène les acteurs locaux à réagir par rapport à leurs projets en terme d'usage ou de préservation, restauration ou mise en valeur des milieux et à préciser les moyens qu'ils sont prêts à mettre en oeuvre pour les satisfaire.

Cette phase de l'étude est donc une étape de réflexion et de négociation entre les acteurs quant à la vocation des espaces.

Elle doit aboutir à la formalisation des enjeux et des objectifs.

Elle est essentielle à la préparation du dossier préalable de candidature à un contrat de rivière.

Elle est destinée à répondre aux questions suivantes :

- que veut-on que les milieux soient ?
- quelles modifications des pratiques et des usages peut-on et/ou doit-on imposer?

Pour guider le choix du Comité de Pilotage, le bureau d'études effectuera une première analyse des compatibilités usages/milieus en distinguant :

- les zones sans conflit d'usage
- les espaces comportant des potentialités multiples et/ou des conflits d'usages

Le bureau d'étude est chargé de l'animation et de la négociation avec le technicien de rivière et fournit les documents appropriés pour conduire le débat entre les acteurs.

Si cette analyse est conduite, dans un premier temps, en terme généraux pour l'ensemble du bassin versant pour servir de cadre de réflexion, il est ensuite indispensable que les acteurs s'attachent à définir des objectifs spécifiques à chaque secteur homogène du point de vue du milieu et des usages, suffisamment précis pour qu'ils orientent sans ambiguïté le bureau d'études dans la conception d'un pré programme d'actions adapté à la diversité des situations et du terrain.

Ainsi ces objectifs compris comme une vocation de l'espace indiquent dans quel sens chaque secteur doit évoluer et définit pour celui-ci une priorité de gestion et d'action.

Ceux-ci seront cartographiés sous la forme d'un plan de vocation pour évaluer la cohérence d'ensemble notamment vis à vis des contraintes amont - aval.

VII. LE SUIVI DE L'ETUDE

Le bureau d'étude est chargé d'apporter un appui technique au technicien de rivière pour mener des actions de communication et sensibilisation à l'attention de tous les acteurs concernés (élus, riverains, usagers, associations, etc.).

Des réunions de concertation auront lieu avec les différentes parties intéressées par cette étude afin de discuter des observations faites, des conclusions émises et des propositions d'aménagements à réaliser. Le bureau d'étude est susceptible d'y participer à la demande du technicien de rivière.

Des réunions sont prévues avec :

- le **comité technique de suivi** de l'étude (composition cf. annexe 4)
- le **comité de pilotage** de l'étude (composition cf. annexe 4)

Au maximum 9 réunions des différents comités seront prévues sur le bassin versant. Au moins 3 réunions pour chaque comité, une au démarrage de l'étude, une au milieu et une troisième à la fin.

Le bureau d'études présentera les différentes phases au comité de suivi de l'étude, et pour **validation** au comité de pilotage.

Le bureau d'études procédera aux modifications souhaitées jusqu'à l'obtention d'un consensus général sur les mesures à prendre.

L'organisation de ces réunions est laissée aux soins du technicien de rivière et du bureau d'études. Elles seront utiles pour la définition des objectifs à atteindre et des solutions à adopter.

VIII. PRESTATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le bureau d'études fera des propositions précises sur la méthode de **communication, sensibilisation** des acteurs concernés et des populations.

Les moyens mis en oeuvre pour l'organisation de la concertation (avec le comité technique de suivi, le comité de pilotage et les réunions de sensibilisation) devront être explicités par le bureau d'études (supports pédagogiques, organisation de la négociation entre acteurs).

Le rapport final de l'étude sera structuré selon les différentes phases.

Ce rapport sera accompagné du dossier préalable de candidature à un Contrat de Rivière. A partir du travail réalisé, des propositions pour le site WEB de la réserve de biosphère <http://biosphere-fango.com/> seront également remises pour les rubriques « actions » et « eau et milieux aquatiques »

Les documents cartographiques seront fournis sur support informatique sous le format Map-Info version 7.8. Les éléments d'informations sur le risque inondation seront récapitulés sous un format adapté à la base de données qui est annexée au SIG DIREN. Les documents de communication seront au format Power Point Enfin le rapport écrit sera fourni sur CD informatique au format Word PC.

Ce rapport sera remis en 35 exemplaires plus un reproductible.

IX. CCAG APPLICABLE

Le présent marché fait référence aux dispositions du cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestation intellectuelles (C.C.A.G. PI décret n°78-1306 du 26 décembre 1978).

X. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour ce qui concerne la propriété intellectuelle et l'utilisation des supports, il est fait application de l'option A du CCAG

Au titre du présent marché, le Parc Naturel régional de Corse bénéficie des droits de propriété intellectuelle, notamment droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de traduction, auxquels pourraient donner lieu les prestations contractuelles, en l'espèce.

Ladite cession est effectuée pour le temps légal de la propriété intellectuelle, littéraire, artistique et industrielle, pour la France et l'Etranger, pour tous usages et tous supports.

L'ensemble des résultats et renseignements obtenus lors des prestations réalisées seront strictement confidentiels et ne pourront en aucun cas être communiqués à des tiers, ni utilisés pour des publications ou mémoires, même en diffusion restreinte à moins d'obtenir une autorisation écrite préalable du Parc Naturel Régional de Corse.

XI. DELAI

Le délai prévisionnel de réalisation de l'étude est de 6 mois, d'octobre 2006 à mars 2007.

Un calendrier précis du déroulement de l'étude sera demandé au bureau d'étude. Ce tableau de bord des étapes et des rendus intermédiaires permettra de planifier et suivre l'avancée des travaux. Il sera remanié au fur et à mesure du calendrier réel de mise en œuvre.

XII. FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

XIII. PILOTAGE DE L'ETUDE

L'étude sera pilotée par le Parc Naturel Régional de Corse. Les interlocuteurs seront :

- Patrick Lepaulmier	04.95.51.79.09	plepaulmier@parc-naturel-corse.com
- Pasquale Simeoni	04.95.34.39.98	capuneru@aol.com

Toutes les demandes de renseignements techniques complémentaires doivent être adressées par écrit à ces personnes.

XIV. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

1- Prix

Le bureau d'étude devra détailler le contenu du prix de la prestation suivant la décomposition figurant en annexe 5 à retourner complétée, datée et signée par une personne habilitée.

Le bureau d'étude devra joindre également un devis personnalisé plus détaillé précisant les différentes thématiques qui seront traitées et l'ensemble des prestations.

2- Modalités de paiement

Acompte de 20% après la réunion de lancement et l'approbation d'un calendrier de réalisation.

Situations mensuelles au fur et à mesure de l'avancement de la mission (rendus et animations intermédiaires) : 50%.
Situation finale de 30% après validation des documents finaux.

XV. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1- Candidatures

Les candidats devront transmettre une note technique indiquant :

- les moyens humains qui seront mobilisés pour cette étude,
- le programme de travail,
- le profil professionnel du responsable de l'étude et des personnes directement impliquées dans l'étude,
- le mode d'organisation,
- les délais d'intervention.

Les candidatures seront sélectionnées suivant les capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats sur la base de renseignements comprenant au moins le chiffre d'affaire sur les 3 derniers exercices et des références d'études (de moins de 3 ans) similaires déjà réalisées. Ces données peuvent être fournies à l'aide des formulaires officiels DC4 et DC5, téléchargeables directement sur www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj_dc.htm, ou documents équivalents.

Il est conseillé mais non obligatoire de fournir également, si possible, à ce stade de la procédure, le DC7 (attestation de régularité fiscale et sociale) et l'attestation d'emploi de salariés régulièrement déclarés (article R 324-4 du Code du travail) dans la mesure où ces pièces seront exigées du prestataire retenu.

L'information relative à l'attestation d'emploi de salariés régulièrement déclarés peut également être renseignée dans le DC5 version février 2005 ou fournie par l'imprimé URSSAF – formulaire Cerfa 11943*01.

2- Offres

Les offres seront retournées dûment complétées, datées et signées. La durée de validité des offres est de 120 jours.

L'offre du bureau d'étude soumissionnaire devra expliciter :

- la démarche et la méthodologie de travail qu'il se propose d'engager ;
- le programme détaillé de l'étude et les différentes thématiques qui seront traitées ;

Un devis détaillé correspondant à l'ensemble des prestations devra être fourni

3- Jugement des offres

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

1. Valeur technique au regard des modalités concrètes de mise en œuvre de l'étude : méthodes, moyens, techniques et humains, connaissance du

territoire, profil professionnel du responsable de l'étude et des ingénieurs ou techniciens directement impliqués dans l'étude (50%) ;

2. Coût de la prestation (temps consacré et coût de chacune des phases de l'étude, nombre et coût des réunions, frais de déplacement, etc.)(30%) ;
3. Délais de réalisation (20%)

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard de ces critères.

Le Parc Naturel Régional de Corse a prévu si nécessaire de demander (par écrit ou par téléphone) des précisions sur le contenu de l'offre des candidats et d'engager des négociations avec le ou les candidats les mieux placés à l'issue de la phase d'analyse des offres.

XVI. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis (candidature + offre) doivent parvenir au Parc Naturel Régional de Corse sur support papier avant le 22 septembre 2006 à 17h00 au plus tard sous enveloppe cachetée (pièces candidatures et offres) à l'adresse suivante :

M. Le Président du
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE
2 rue Major LAMBROSCHINI
BP 417
20 184 AJACCIO CEDEX 1

L'enveloppe portera l'intitulé du marché : « Diagnostic du bassin versant du Fango » et la mention

NE PAS OUVRIR

XVII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires s'adresser à :

- Monsieur Patrick Lepaulmier (tél. 04.95.51.79.09 – Télécopie 04.95.21.88.17 – plepaulmier@parc-naturel-corse.com)
- Monsieur Pasquale Simeoni (tél. 04.95.34.39.98 – capuneru@aol.com)

Les questions à caractère administratif et technique devront être posées par écrit avant le 09/09/06.

Une réponse reprenant l'ensemble des questions (techniques et administratives) posées et des réponses fournies sera adressée alors à tous les candidats.

ANNEXES I à V

ANNEXE I : Bibliographie recommandée au bureau d'étude

Etudes et travaux ayant porter sur le bassin du Fango Hydrologie – hydrobiologie

ANONYME, 1992. Observations des inondations de l'automne 1992, Haute-Corse, 2. Vallée du Fango. Doc., DDAF 2B, DIREN, DDE 2B, 17 p.

ANONYME, 1993. Observation des inondations de l'automne 1992, Haute-Corse; Vol. 2 : Vallée du Fango. DIREN-SEMA, 17 p.

BIGOT I., GIUDICELLI J., LEGIER P., 1977 étude préliminaire du peuplement terrestre et aquatique de la basse vallée du Fango. Doc APEEM.

COSTE M., 1994. Diatomées benthiques, in ROCHE B., 1994. Etude hydrobiologique du Fango, annexe", DIREN, Comité MAB-FRANCE.

COSTE M., 1994. Gestion de la ressource en eau du Fango. Les peuplements de diatomées benthiques du Fango et leur relation avec la qualité des eaux. Parc naturel régional de Corse, Direction régionale de l'environnement, 15 p.

FERLAY M., 1991. Etude des diatomées benthiques et évaluation de la qualité des eaux courantes. DESS, Université de Corse, 33 p.

FERRACCI-CECCALDI J.J., 1992. Contribution à l'étude hydrogéologique du bassin versant du Fango (Haute-Corse). Mem. DEA TGGH Hydrogéologie, Univ. Sciences et Techniques du Languedoc, 47 p et annexes.

FONTAINE R., 1995. Etude hydrobiologique du Perticatu, ruisseau forestier affluent du Fango. Doc. DIREN, Service de l'eau et des milieux aquatiques, 19 p.

LOYE-PILOT M.D., ROCHE B., 1979. Géochimie des eaux du Fango.

LOYE-PILOT M.D., 1979. Premiers bilans d'érosion chimique sur quelques bassins versant corses : Solenzara, Fango, Bravone, Alesani.

LOYE-PILOT M.D., 1992. Apports atmosphériques au bassin versant du Fango. Rapport à mi-étude, 6 p.

LOYE-PILOT M.D., 1993. Apports atmosphériques au bassin versant du Fango. Rapport final année 1992. Institut de biogéochimie Marine. ENS (Montrouge), 12 p.

LOYE-PILOT M.D., 1994. Apports atmosphériques au bassin versant du fango (Corse), impact sur la chimie des eaux de surface. Rapport final 1992-1994. Doc. Réserve de biosphère du Fango, E.N.S Institut de biogéochimie marine, 56 p.

LOYE-PILOT M.D., 1995. Impact des apports atmosphériques sur la chimie des eaux de surface. L'exemple du Fango (NW CORSE). Résumé comm. orale, 39ème Congrès National de l'Association Française de Limnologie, 3 au 8 juillet 1995.

LOYE-PILOT M.D. et al., 2003. Suivi du dépôt atmosphérique sec et total de plomb et cadmium, soufre et azote, et des poussières sahariennes dans la réserve MAB Fango. Evolution temporelle et conséquences sur la chimie des eaux de surface et l'écosystème forestier. Doc. Ecole normale supérieure, unité de biogéochimie marine, 43 p.

LUCCIONI G., 1995. Etude Hydroclimatologique du Fango. Programme de recherche MAB-Fango 1995, 44p.

LUCCIONI G., 1996. Le bassin versant du Fango : une approche des crues. Programme de recherches MAB Fango 1996. Doc.16 p.

LUCCIONI G., 1999. Le bassin versant du Fango. Organisation géographique et comportement hydrologique d'un bassin Corse. Thèse doctorat, Université de Corse, 313 p.

PASQUIER C., 1978. Hydrogrammes et hyétogrammes des principales crues du Fango enregistrées depuis la création de la station limnigraphique (vallée du Fango). 1976 à 1978. Document unique disponible au SRAE.

PASQUIER C., ROCHE B., 1979. Les ressources en eau du bassin du Fango : étude hydrologique et hydrobiologique; Ministère de l'agriculture.

PASQUIER C., 1978. Etude hydrologique du Fango : premiers résultats. Rapport DGRTS. Doc. multigr. 5 p.

PASQUIER C., 1978. Etude hydrologique du bassin du Fango (Haute-Corse). Notes préliminaires au rapport de fin de programme DGRTS. Doc APEEM dactylogr. 2 p.

PASQUIER C., 1993. Approche hydrologique des crues rares observées en Corse au cours du quatrième trimestre 1992. DIREN-SEMA, 36 p. et annexes.

PASQUIER C., 1994. Enquête hydrogéologique réglementaire concernant deux projets d'assainissement collectifs avec épandage dans le sol à faible profondeur sur le territoire de la commune de Manso (Haute-Corse). Doc. 7p.

PNRC, 1994. Réserve de la biosphère de la vallée du Fango. Rapport d'activités 1993-1994. 9 p.

ROCHE B. & ROUX C., 1976. Les sols d'une séquence bioclimatique méditerranéenne montagnarde en Corse cristalline. Mémoire DEA, C.E.P.E. de Montpellier, 112 p.

ROCHE B., 1976. Etude hydrobiologique de la rivière Fango (Haute-Corse). Détermination de la qualité biologique des eaux. SRAE, 6 p.

ROCHE B., 1977. Le bassin versant du Fango, les conséquences du processus de désertification sur le potentiel hydraulique et sur le cycle de l'eau en général. Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, n°625, 13-18.

ROCHE B., 1978. Etude hydrobiologique du Fango : note préliminaire au rapport de fin de contrat DGRTS. Doc. dactylgr. 2 p.

ROCHE B., 1979. L'écosystème aquatique du Fango. Doc. APEEM, multigr. 21 p.

ROCHE B., 1979. L'écosystème aquatique et ses perspectives, in : "Projet de création d'une réserve de la biosphère dans la vallée du Fango. APEEM, étude préalable, 3ème partie, 81 p.

ROCHE B., 1979. Le Fango: étude hydrobiologique. Rapport de fin de contrat DGRTS.

ROCHE B., 1988. Essai de Bibliographie sur les invertébrés aquatiques de la Corse. Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Corse, n°655, 28-70.

ROCHE B., 1990. Inventaire des odonates de la Corse. Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, n°658, 51-76.

ROCHE B., 1992. Etat d'avancement des études. Programme gestion de la ressource en eau. Octobre 1992. DIREN SEMA. 7 p.

ROCHE B., 1994. Etat d'avancement et synthèse des résultats acquis. Mars 1994. DIREN SEMA. 54 p.

ROCHE B., 1994. Etude hydrobiologique du Fango. DIREN et Comité MAB FRANCAIS. 31 p. Annexes.

ROCHE B., 1994. Etude hydrobiologique du Fango. Synthèse des principaux résultats acquis en 1993 et 1994. DIREN, SEMA, 5p et annexes.

ROCHE B., 1998. Etude hydrobiologique du Fango. Synthèse des principaux résultats acquis en 1993 et 1994. DIREN, SEMA, 9p et annexes.

SETA J.M., 1991. Utilisation de la ressource aquatique. Licence de Gestionnaire de l'eau en Pays Agricole Méditerranéen, Université d'avignon. 47 p + carte.

SCHWARZ A.E., 1993. Contribution à la connaissance de la faune du Fango et du Porto et sa signification pour la transformation de la matière organique allochtone. Programme MAB, rapport 73 p.

VIALE D., 1974. Synthèse des activités menées au cours de l'année 1974. Rapport contrat DGRTS multigr. in "APEEM 74", 6 p.

Etat des lieux du district de Corse

Documents de consultation du public du district de Corse

Grilles NABE des territoires concernés par type de milieux (base de donnée Acess)

Formulaire « Identification des mesures pour atteindre le bon état (ou le bon potentiel) »

Formulaire « Fiche d'aide à la localisation des enjeux – critères sociaux économiques »

Répertoire des mesures du district de Corse

Méthodologie d'utilisation des grilles « Identification des mesures pour atteindre le bon état (ou bon potentiel) » établie par le Secrétariat Technique de Bassin

SDAGE Corse en vigueur

SAGE / contrat de milieu en cours d'élaboration ou actés

ANNEXE II : Les 10 orientations fondamentales du SDAGE-RMC

1. Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution
2. Garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages
3. Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines
4. Mieux gérer avant d'investir
5. Respecter le fonctionnement naturel des milieux
6. Restaurer ou préserver les milieux particulièrement dégradés
7. Restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés
8. S'investir plus efficacement dans la gestion des risques
9. Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire
10. Renforcer la gestion locale et concertée

ANNEXE III : SOMMAIRE - Dossier préalable au Contrat de Rivière -

Dossier préalable au Contrat de Rivière

A partir d'une description générale de l'écosystème aquatique, le dossier doit présenter :

- l'état des lieux, des milieux et des usages, un premier diagnostic du fonctionnement de la rivière et de son écosystème ainsi qu'une première définition des objectifs à atteindre
- La liste des documents d'orientation et de programmation disponibles intéressant la rivière et son bassin versant : carte d'objectifs de qualité, schéma départemental de vocation piscicole, Plan de Prévention des Risques, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, P.L.U. des communes riveraines,...
- une première présentation des grandes orientations retenues pour la rivière : objectifs de préservation, de restauration et d'usage,
- la nature et l'estimation des études complémentaires à réaliser, la liste des opérations envisagées avec une estimation sommaire de leurs montants, la ou les structures déjà existantes sur le bassin et qui pourraient coordonner les actions prévues au contrat et lancer les études préalables (organismes de coopération intercommunale, tels que syndicats mixtes, syndicats intercommunaux, associations, communautés locales de l'eau,...)
- le projet de composition du Comité de rivière.

ANNEXE IV : Constitution des groupes de travail

Composition du comité de pilotage:

- œ élus locaux : les 3 maires ou représentants des communes du Bassin Versant (Manso, Galeria, Calenzana)
- œ un élu de la Communauté de Communes de Calvi Balagne (CCCB)
- œ un élu conseiller général
- œ un élu du SIVOM des 5 communes du Niolo propriétaires d'une part importante du foncier sur le Bassin Versant (Lozzi, Calacuccia, Albertacce, Casamaccioli, Corscia)
- œ un élu du SIVOM AEP de Manso-Galéria
- œ le Président du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)
- œ un élu de l'Office de l'Equipement Hydraulique de la Corse (OEHC)

Composition du comité technique de suivi de l'étude:

- œ la Direction Régionale de L'Environnement (DIREN SEMA)
- œ la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (MISE Dépt. 2B)
- œ l'Agence de l'Eau (AE RMC)
- œ l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
- œ la Collectivité Territoriale de Corse (CTC service eau)
- œ la Chambre d'Agriculture (CA)
- œ la Fédération Départementale de la Pêche (FDP)
- œ le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)
- œ le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)
- œ le Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)
- œ l'Office de l'Equipement Hydraulique de Corse (OEHC)
- œ l'opérateur du DOCOB Natura 2000 « rivière et vallée du Fango » (F Torre, CRPF)
- œ une personne qualifiée (A Orsini, Univ. De Corse)

ANNEXE V : Détail des prestations

Important : Au delà de ce canevas rappelant les prestations minimum à fournir, un devis détaillé correspondant aux différentes thématiques qui seront traitées et à l'ensemble des prestations est demandé au bureau d'étude soumissionnaire selon la démarche et la méthodologie de travail qu'il se propose d'engager.

§

Réunion de lancement avec le comité de pilotage et le comité technique de suivi de l'étude.

Phase I : Synthèse et diagnostic actualisé

- Constitution d'un référentiel de connaissances : Bilan bibliographique et synthèse des éléments de diagnostic et préconisations des documents existants. Acquisition de données complémentaires et identification des études complémentaires à mener.
- Synthèse sur la diversité des usages affectant l'hydro système et sur la diversité des acteurs concernés.
- Synthèse de l'ensemble de la situation actuelle de l'hydro système.
- Hiérarchisation des enjeux.

Phase comprenant des visites de terrain avec le technicien de rivière, des rencontres avec les acteurs locaux, la réalisation de cartographies thématiques, d'un document intermédiaire et d'un document finalisé ainsi qu'une restitution intermédiaire et finale aux deux comités.

Phase II : Propositions d'objectifs

- Négociation / définition des objectifs avec les différents acteurs.
- Réalisation d'un plan de vocation cartographique du bassin versant.
- Négociation définition d'un pré programme d'actions.

Phase comprenant un volet information / communication auprès des acteurs et la production de documents écrits et cartographiques facilitant la participation la plus large à la définition / validation des objectifs. De même que pour la phase I, un document intermédiaire et un document final seront restitués.

Phase III : Finalisation / Validation

- Rédaction du projet de document final.
- Rédaction du dossier préalable au contrat de rivière.
- Présentation des deux documents au comité technique et au comité de pilotage.
- Rédaction définitive et édition.

§

Proposition de prix du bureau d'étude :

Phase I :Euros HT

Phase II :Euros HT

Phase III :Euros HT

Total proposition du bureau d'étude :Euros HT

.....Euros TTC

Fait le / / 2006.

Adresse et raison sociale du bureau d'étude :

Signature et cachet :

